



COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance de **7 juillet 2022**

Compte rendu affiché le

Date de convocation du conseil municipal le **1 juillet 2022**

Présidente : **Madame Hélène GEOFFROY, La Maire**

Secrétaire de séance : **Madame Nadia LAKEHAL**

Membres présents à la séance :

Hélène GEOFFROY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Muriel LECERF, Philippe MOINE, Myriam MOSTEFAOUI, Antoinette ATTO, Nadia LAKEHAL, Michel ROCHER, Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Nassima KAOUAH, Fatma FARTAS, Pierre BARNEOUD - ROUSSET, Bernard RIAS, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Eric BAGES-LIMOGES, Véronique STAGNOLI, Dehbia DJERBIB, Charazède GAHROURI, Christine JACOB, Harun ARAZ, Abdoulaye SOW, Christine BERTIN, Audrey WATRELOT, Richard MARION, Ange VIDAL, Monique MARTINEZ

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Matthieu FISCHER à Eric BAGES-LIMOGES, Ahmed CHEKHAB à Myriam MOSTEFAOUI, Josette PRALY à Stéphane GOMEZ, Pierre DUSSURGEY à Muriel LECERF, Joëlle GIANNETTI à Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Liliane GILET-BADIOU à Nadia LAKEHAL, Frédéric KIZILDAG à Harun ARAZ, David LAÏB à Eric BAGES-LIMOGES, Sacha FORCA à Audrey WATRELOT

Membres absents :

Yvan MARGUE, Nacera ALLEM, Nordine GASMI, Carlos PEREIRA, Mustapha USTA, Maoulida M'MADI

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	37

Objet :

Attribution de l'accord cadre de maintenance de l'Eclairage Public et d'illuminations festives de la Ville de Vaulx en Velin.

V_DEL_22077_13

Rapport de Monsieur MOINE,

Mesdames, Messieurs,

L'éclairage public participe de la sécurisation et de l'amélioration du cadre de vie des vaudais. En 2018, la Ville de Vaulx-en-Velin avait décidé d'approuver la mise en place d'un marché de travaux de maintenance dont le but était de réduire le nombre de pannes et d'améliorer la réactivité de nos services dans le traitement des pannes.

Aujourd'hui, un premier bilan peut-être tiré et celui-ci est positif. Grâce à la maintenance préventive mise en place, le nombre de signalements concernant l'éclairage public reçus par le Pôle de Proximité a fortement baissé. Dans les premiers mois du marché, le Pôle de Proximité recevait en moyenne une cinquantaine de signalements par mois concernant l'éclairage public, aujourd'hui celui-ci n'en reçoit plus qu'une quinzaine mensuellement, soit une baisse de près des deux tiers.

Par ailleurs l'utilisation de l'outil de Gestion de Maintenance Assistée par Ordinateur (GMAO) a permis d'améliorer notre réactivité dans le traitement des pannes de façon sensible. Fin 2018 le délai moyen d'intervention se situait entre deux et trois jours, en 2022 la plupart des interventions ont lieu le jour-même du signalement.

Le marché de maintenance actuel nous a également permis de faire évoluer qualitativement les illuminations installées lors des fêtes de fin d'année. Pour autant ce marché n'était qu'insuffisamment adapté à ce genre de prestations, et il est possible de maintenir un certain niveau d'exigence tout en contenant le niveau de dépenses prévues pour les illuminations festives.

L'accord cadre de travaux « maintenance préventive et curative de l'éclairage extérieur de la Ville de Vaulx-en-Velin » prenant fin au 13 juillet 2022, il est proposé de séparer la maintenance de l'éclairage public et la pose des illuminations festives en deux lots distincts, au sein d'un nouvel accord cadre « maintenance de l'éclairage public et illuminations festives de la Ville de Vaulx-en-Velin ». Ceci permettra de mieux adapter la réponse à des besoins différents et de répondre à l'obligation d'allotissement prévue dans le code de la commande publique.

Conformément aux articles L2124-1, L2124-2, R2161-2 à R2161-5, R2162-13 et R2162-14 du code de la commande publique, une procédure d'appel d'offres ouverte pour la consultation des entreprises a été engagée le 23 mars 2022.

La consultation a comporté deux lots :

Lot n°1 : Prestations de maintenance préventive, curative, et corrective du réseau d'éclairage public de la ville de Vaulx-en-Velin- Montant minimum annuel HT: 250 000 € HT- Montant maximum annuel : 800 000 € HT (soit un montant minimum de 1 000 000 € HT et un montant maximum de 3 200 000 € HT pour la durée globale de l'accord-cadre, reconductions comprises)

Lot n°2 : Pose et dépose des illuminations festives de la ville de Vaulx-en-Velin- sans montant minimum annuel - Montant maximum annuel : 200 000 € HT (soit un montant maximum de 800 000€ HT pour la durée globale de l'accord-cadre, reconductions comprises)

Chaque lot constitue un accord-cadre mono attributaire. Chaque accord-cadre s'exécute par bons de commande et est conclu pour une durée de 12 mois à compter de sa notification. Il est reconductible tacitement 3 fois sans que sa durée totale ne puisse dépasser 4 ans.

Pour les deux lots, les offres reçues ont été analysées selon les critères suivants :

- valeur technique pour 40 %
- prix pour 60 %

Au terme de l'analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offre, réunie le 16 juin 2022, a classé les offres et retenu les prestataires suivants :

N° lot	Dénomination du lot	Entreprises choisies par la CAO par ordre de classement
Lot N°1	Prestation de maintenance préventive, curative et corrective du réseau d'éclairage public de la ville de la ville de Vaulx-en-Velin	Babolat électricité
Lot N°2	Pose et dépose des illuminations festives de la ville de Vaulx-en-Velin	Babolat électricité

Aux termes de l'article R2152-6 du code de la commande publique, les offres sont classées par ordre décroissant. Si le candidat retenu ne peut justifier de la régularité de sa situation fiscale et sociale, l'accord-cadre est attribué au candidat suivant. L'offre la mieux classée est retenue.

En conséquence, je vous propose :

► d'autoriser Madame la Maire à signer l'accord cadre lot n°1 relatif aux prestations de maintenance préventive, curative et corrective du réseau d'éclairage public avec l'entreprise Babolat Electricité sous réserve qu'elle produise les attestations fiscales et sociales et à prendre toute mesure d'exécution relative à l'accord cadre ;

► d'autoriser Madame la Maire à signer l'accord cadre lot n°2 : Pose et dépose des illuminations festives avec l'entreprise Babolat Electricité sous réserve qu'elle produise les attestations fiscales et sociales et à prendre toute mesure d'exécution relative à l'accord cadre.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 15/07/2022

Reçu en préfecture le 15/07/2022

Affiché le

SLO

ID : 069-216902569-20220707-V_DEL_22077_13-DE

Vu les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

Vu l'article L2122-21 du code général des collectivités territoriales et notamment son alinéa 6 selon lequel « Sous le contrôle du conseil municipal et sous le contrôle administratif du représentant de l'Etat dans le département, le maire est chargé, d'une manière générale, d'exécuter les décisions du conseil municipal et, en particulier (...) de souscrire les marchés » ;

Vu l'article L 1414-2 du code général des collectivités territoriales selon lequel le titulaire est choisi par une commission d'appel d'offres lorsque la valeur du marché public est égale ou supérieure aux seuils européens ;

Vu les articles L2124-1, L2124-2, R2161-2 à R2161-5, R2162-13 et R2162-14 du code de la commande publique relatifs à la procédure d'appel d'offres ouvert et aux accords-cadres ;

Vu l'article R2152-6 et R2152-7 du code de la commande publique relatif au classement des offres ;

Considérant qu'il convient de signer le lot n°1 de prestations de maintenance préventive, curative et corrective du réseau d'éclairage public ainsi que le lot n°2 Pose et dépose des illuminations festives avec les entreprises choisies par la commission d'appel d'offres.

Entendu le rapport présenté le 7 juillet 2022 par Monsieur Philippe MOINE, cinquième adjoint, délégué au Cadre de vie, à la Proximité, aux Travaux, au Patrimoine bâti et aux Grands projets ;

Après avoir délibéré, décide :

► d'autoriser Madame la Maire à signer l'accord cadre lot n°1 relatif aux prestations de maintenance préventive, curative et corrective du réseau d'éclairage public avec l'entreprise Babolat Electricité sous réserve qu'elle produise les attestations fiscales et sociales et à prendre toute mesure d'exécution relative à l'accord cadre ;

► d'autoriser Madame la Maire à signer l'accord cadre lot n°2 : Pose et dépose des illuminations festives avec l'entreprise Babolat Electricité sous réserve qu'elle produise les attestations fiscales et sociales et à prendre toute mesure d'exécution relative à l'accord cadre.

Nombre de suffrages exprimés : 37
Votes Pour : 37
Votes Contre : 0
Abstention : 0
Sans participation : 0

Ainsi fait et délibéré le jeudi 07 juillet 2022.

Pour extrait conforme,



Envoyé en préfecture le 15/07/2022

Reçu en préfecture le 15/07/2022

Affiché le



ID : 069-216902569-20220707-V_DEL_22077_13-DE